



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Section Corse du Sud

Ajaccio, le 17 mars 2011

CAP Locales B et C du 17 mars 2011 – Filière Gestion Publique

Tableaux d'avancement, liste d'aptitude C en B, mutations

Compte-rendu

Les CAP locales C et B se sont tenues à la DRFiP de Corse du Sud avec pour ordre du jour :

I : CAP catégorie B : Mutations internes
Tableaux d'avancement de C2 à C1 et de C1 à CP
Liste d'aptitude de C en B

II : CAP Catégorie C : Mutations internes
Tableaux d'avancement de AA1 à AAP2 et de AAP2 à AAP1

Les critères retenus par l'administration afin d'établir les classements des tableaux d'avancements sont par ordre de priorité :

1. Agents âgés de 58 ans et plus au 31 décembre 2011,
2. Agents classés l'année précédente mais non retenus,
3. Grade / échelon,
4. Total cumulé des 3 dernières notes,
5. Ancienneté.

Lors de ces 2 CAP, **les élus FORCE OUVRIERE ont une nouvelle fois dénoncé la primauté du critère des notes cumulées par rapport à l'ancienneté de l'agent.** Le syndicat a rappelé que le Tableau d'avancement n'est pas une liste d'aptitude, dès lors, FO n'accepte pas que ce dispositif de notation impacte autant la carrière des agents.

Le syndicat FO a également revendiqué que les Tableaux soient établis en CAP centrales. En effet, on assiste sinon à une grave inégalité de traitement entre les agents au niveau national puisque dans les départements où la moyenne d'âge des agents est élevée (comme en Corse du Sud) les agents inscrits doivent patienter de nombreuses années supplémentaires avant d'être nommés au grade supérieur.

A noter que les tableaux d'avancement prennent effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 (au 31 août 2011 pour les nommés au tableau contrôleur Principal.)

I : CAP catégorie B :

1. Mutations internes

En l'absence d'arrivées externes, l'administration a proposé le mouvement suivant (mouvement en résidence pour informations) :

Prénom NOM	Poste d'origine	Affectation	Date d'effet
Pascale BERTRAND	TG CQC	TG RH	1/07/2011

A cette occasion, les élus FO ont relayé au niveau local la revendication de leur syndicat national en faveur du double mouvement de mutation annuel pour les Cadres B et C pour les 2 filières, comme c'est le cas actuellement dans la filière gestion-publique.

2. Tableau d'avancement de **C2 à C1** (ratio 5,20 = 7 agents à classer)

L'administration a proposé le tableau suivant :

Prénom NOM	Classement
Joseph SUSINI	1
Annick OGOR	2
Laurence MENSA	3
Patrick DANESI	4
Roselyne LANFRANCHI	5
Josette RENUCCI	6
Françoise MALVOISIN	7

Vote : parité administrative : 6 pour
Parité syndicale : FO : 4 abstentions
CGT : 2 abstentions

3. Tableau d'avancement de **C1 à CP** (ratio : 5.86 = 7 agents à classer)

Le tableau suivant a été soumis au vote de la Commission :

Prénom NOM	Classement
Paule EMMANUELLI	1
Marie-Ange CAPOROSSI	2
Pierrette COLNEY	3
Pascale BERTRAND	4
Marie-France CASANOVA	5
Dominique REGNER	6
Hilaire LECA	7
Baptistine PERETTI	8

Vote : parité administrative : 6 pour
Parité syndicale : FO : 4 abstentions
CGT : 2 abstentions

4. Liste d'aptitude de **C en B** (date d'effet : 1^{er} septembre 2011)

Cette année, l'administration a abaissé de 15 à 9 le nombre minimum d'années de service permettant à l'agent de se porter candidat à la liste d'aptitude de C en B.

Parmi 75 agents catégorie C « ayant vocation », 51 se sont portés candidats. Le ratio étant de 5,86, la CAP locale a classé 8 agents (ratio arrondi à 6 + 1 réserve + 1 classement au titre des Accords de Venaco dont le syndicat FO a une nouvelle fois demandé expressément la prorogation.)

Selon les instructions, l'examen des dossiers des candidats doit porter sur les 3 dernières notations. Le syndicat FO a affirmé qu'il est certainement plus opportun et objectif d'appréhender la carrière de l'agent dans sa globalité, surtout au regard de la manière dont est distribuée l'enveloppe capital-mois entre les agents : application ou non selon les postes et services du « turn over » entre les agents, bonification de +0,06 aux agents à l'échelon maximal de leur grade, etc ... !

L'administration a proposé le classement suivant :

Prénom NOM	Poste / service	Classement
Antoine DEIDDA	TP Ajaccio	1
Christian MAFIOLY	DRFiP	2
Marie-France ETTORI	DI	3
Murielle BLANCHET	Tr Sartène SPL	4
Joëlle MONTAGNON	ERD	5
Christine DI MEGLIO	Tr. Bonifacio	6
Cathy PAOLINI	DRFiP	7
Patricia PARIGGI	DRFiP	8

Vote : Parité administrative : 6 pour
Parité syndicale : FO : 4 pour
CGT : 2 pour

II : CAP catégorie C

1. Mutations internes

L'administration a proposé le mouvement suivant :

Prénom NOM	Poste d'origine	Affectation	Date d'effet
Gisèle RIO	Trésorerie Sartène SPL	SIP Ajaccio	1 ^{er} avril 2011
Fabienne COLONNA DE LECA	SIP Ajaccio	Paierie Départementale	1 ^{er} avril 2011
Cécilia CARRE	Tr. Bonifacio	SIP Porto-Vecchio	1 ^{er} avril 2011

Vote : parité administrative : 5 pour
Parité syndicale : la parité syndicale a voté contre le mouvement dans la globalité en raison de plusieurs demandes non satisfaites en raison des effectifs des postes ou services.

2. **Tableau d'avancement AA1 à AAP2** (ratio : 2,77 = 4 agents à classer)

Prénom NOM	Classement
Séraphin ORSINI	1
Vincent VINCENTI	2
Dominique ATZEI	3
Paul QUILICI	4

Vote : parité administrative : pour
Parité syndicale : FO : abstention
CGT : abstention

3. **Tableau d'avancement AAP2 à AAP1** (ratio 5,30 = 7 agents à classer)

Prénom NOM	Classement
Nathalie OTTAVY	1
Valérie BEAUVARLET	2
Joëlle MONTAGNON	3
Chantal LEANDRI	4
Jeanne LUGREZI	5
Patricia PARIGGI	6
Marie-Antoinette MONDOLONI	7

Vote : parité administrative : pour
Parité syndicale : FO : abstention
CGT : abstention

Les élus FORCE OUVRIERE en CAP locales cat. C et B.